PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de VEREL DE MONTBEL du lundi 02 novembre 2026 à 19 HEURES

Publication le 03/11/2026: affichage au panneau extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune www.verel-de-montbel.fr

Date de convocation : 22/10/2026

Séance du lundi 02 novembre 2026 :

L'an deux mille vingt-six et le lundi 02 novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEVOZ-MAMI Christian.

Présents : CEVOZ-MAMI Christian, VALANSOT Bernard, Cédric PLANCHE, Marine CLARET, Laury PERA, Lucie PESENTI, Maud RECOCHE, BERNERD Nicolas

Absents excusés : DAMOUR Didier, BELLEMIN MAGNINOT Antony, TOUVIER Annabelle

Secrétaire de séance : M. Bernad VALANSOT

Nombre de conseillers en exercice :11

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers absents : 03

Nombre de pouvoirs :00

1) LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 septembre 2026, approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) ORDRE DU JOUR

- Délibération Organisation des rythmes scolaires des écoles de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel à compter de la rentrée 2027/2028.
- Délibération Augmentation tarif indemnité d'astreinte déneigement

3) Procès-Verbal des délibérations

Délibération n°2026/027 : Organisation des rythmes scolaires des écoles de Belmont-Tramonet et Verel de Montbel à compter de la rentrée 2027/2028

Le Maire donne lecture du courrier de l'inspection académique relatif au renouvellement de l'organisation du temps scolaire.

Il rappelle le fonctionnement des écoles du regroupement pédagogique sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi depuis la rentrée 2018/2019.

Il précise que l'organisation du temps scolaire (OTS) ne peut porter que sur trois ans et qu'il convient donc de délibérer à nouveau pour la rentrée 2027/2028.

Il rappelle également les horaires des écoles :

- École maternelle Verel de Montbel : 8h30-11h30 et 13h30-16h30
- École élémentaire Belmont-Tramonet : 8h45-11h45 et 13h45-16h45

Il précise qu'au conseil d'école du 12 octobre 2026, les enseignantes ont proposé le maintien de l'organisation sur les 4 jours et horaires précités.

Il propose d'approuver le maintien du fonctionnement actuel pour chacune des écoles du regroupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le maintien pour la rentrée 2027/2028 de l'organisation actuelle des rythmes scolaires soit une semaine de 4 jours d'école sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Reconduit les horaires de fonctionnement des écoles du regroupement tels que précités.

- Dit que cette décision sera valable pour 3 ans

Délibération 2026/028 : AUGMENTATION TARIF INDEMNITE D'ASTREINTE DÉNEIGEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réajuster le tarif de l'indemnité d'astreinte déneigement assuré par l'entreprise PERA & ARNAUD SARL.
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
DECIDE de l'augmentation de l'indemnité d'astreinte déneigement pour l'hiver 2026/2027
Fixe à 300.00 €HT le passage + une indemnité d'astreinte déneigement de 1400.00 € HT

Délibérations n°2026/027 à n°2026/028 certifiées conformes et exécutoires comme transmises en Préfecture